



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 janvier 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Charles-Adrien LOUIS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Rafik ES-SLASSI
Wassila BOUJNANE
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Contrôleuse de gestion
Réfèrent comptable – Service Finances
Assistance du service Urbanisme / Habitat
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.

TOURISME

**Aménagements Nord du Lac du Bourget – Mobilité douce Liaison RUFFIEUX / LA LOI
Demande d'autorisation de défrichement**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Chautagne portait un programme "Aménagement Nord du Lac", repris par Grand Lac avec la fusion des intercommunalités en 2017. Ce programme comporte un volet "mobilité douce" consistant en l'aménagement d'infrastructures de déplacement doux.

Grand Lac envisage la réalisation du tronçon Ruffieux / La Loi à partir de mars 2020 afin de livrer cet équipement pour la saison estivale 2020.

Monsieur le Président rappelle qu'un AP/CP a été voté le 21 mars 2019 par le conseil communautaire pour les « Aménagements Nord du Lac - Mobilité Douce » de Grand Lac pour un montant de 5 000 000 € TTC correspondant au PPI.

Monsieur le Président indique que le tronçon liaison douce Ruffieux / La Loi inclus dans le projet de mobilité douce du Nord du Lac est éligible à une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'avenant du Contrat Ambition Région (CAR) et du Département. Une partie du projet doit se réaliser sur les parcelles dont les références cadastrales sont jointes en annexe et qui sont actuellement boisées.

Conformément à l'article L. 311-1 et suivants du Code Forestier, un dossier d'autorisation de défrichement doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour instruction. Le dossier à adresser au service instructeur doit comprendre une délibération spécifique.

Monsieur le Président ajoute qu'afin de réaliser l'ensemble des aménagements prévus, aucun boisement classé ne sera impacté. Conformément à l'article L.341-9 du Code forestier, les modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires à prévoir seront à définir dans l'année suivant l'autorisation de défrichement.

Monsieur le Président précise que le dossier complet est tenu à la disposition des élus au service Maîtrise d'Ouvrage de Grand Lac.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au programme 143-20AP.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la mise en œuvre du défrichement et les mesures compensatoires associées,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement, à signer toutes les pièces afférentes et à réaliser toutes les démarches s'y rapportant.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD



Commune de Ruffieux (73)
OUVRAGE/AMENAGEMENT
 Création d'une voie verte

AVP
PLAN PARCELLAIRE
 Création d'une voie verte

Désignation de la pièce
N°:01

Indice	Date	Modifications	Dessiné	Approuvé
1	12/2019		MLB	LL
2				
3				
4				

Maître d'Ouvrage
GRAND LAC
 S.A.R.L. au capital de 100 000 €
 1500 Boulevard Lepic
 Grand Lac
 73 100 AIX LES BAINS
 tel 04 79 35 00 51

Maître d'Œuvre
HYDRETRUBES
 Siège Social Argancy
 74370 ARCONAY
 Tél.: 04 50 27 17 26
 Fax: 04 50 27 25 64
 Contact: @hydretrubes.com
 www.hydretrubes.com

Formateur: **A3**
 Numéro: **AE 17 - 028**
 Echelle: **1/1 500**



█ Emprises défrichement
 Parcelles soumises au défrichement

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
Ruffieux (Savoie)	B	344	_ ha 4 2 a 9 7 ca (m ²)	_ ha 2 a 3 4 ca (m ²)	NZH
		355	_ ha 3 0 a 0 0 ca (m ²)	_ ha a 5 0 ca (m ²)	
		360	_ ha 1 0 a 9 0 ca (m ²)	_ ha 1 0 a 0 8 ca (m ²)	
		365	_ 1 ha 0 0 a 4 5 ca (m ²)	_ ha a 3 1 ca (m ²)	
		366	1 0 ha 2 3 a 2 0 ca (m ²)	_ ha 1 a 7 7 ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	
			_ ha a ca (m ²)	_ ha a ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : |_|_|_|ha| 1|6|0|0|ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux |_| 7 |3 |

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 |_|_|_| N° de département 3 |_|_|_|

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : _____

Création d'une voie verte sur la commune de Ruffieux

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'Impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le ____/____/____

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagements Nord du Lac - Mobilité douce - Liaison RUFFIEUX / LA LOI - Demande d'autorisation de défrichement

Date de transmission de l'acte : 23/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2020

Numéro de l'acte : d3155 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200114-d3155-DE

Date de décision : 14/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire